

DEC 32/2018

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 novembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 novembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 32/2018 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2018

E 13620



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 13 novembre 2018
(OR. en)**

13693/18

FIN 840

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	12 novembre 2018
Destinataire:	Monsieur Hartwig LÖGER, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 32/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 32/2018.

p.j.: DEC 32/2018



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 12/11/2018

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2018
SECTION III - COMMISSION TITRES: 02, 14, 26

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 32/2018

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0203 Marché intérieur des biens et des services

ARTICLE - 02 03 03 Agence européenne des produits chimiques -- Législation sur les produits chimiques	CE	-3 035 000,00
---	----	---------------

DU CHAPITRE - 2602 Production multimédia

ARTICLE - 26 02 01 Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services	CE	-900 000,00
--	----	-------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1402 Douane

ARTICLE - 14 02 01 Soutenir le fonctionnement et la modernisation de l'union douanière	CE	3 463 000,00
--	----	--------------

AU CHAPITRE - 1403 Fiscalité

ARTICLE - 14 03 01 Améliorer le fonctionnement approprié des systèmes fiscaux	CE	472 000,00
---	----	------------

De nombreuses activités dans le domaine de la douane et la fiscalité ont une nature transfrontière, faisant intervenir tous les États membres. Les systèmes informatiques transeuropéens sont exploités sur un réseau de communication spécifique hautement sécurisé, qui assure la coopération entre les administrations nationales. Le système informatique relie entre elles les administrations douanières et fiscales en approximativement 5 000 points. Ce réseau commun permet à chaque administration nationale de se connecter directement au système commun pour échanger tout type d'informations au lieu de devoir se relier de manière bilatérale à l'un des 27 systèmes nationaux. En 2017, environ 4,8 milliards de messages ont été échangés.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) aura une incidence majeure sur le fonctionnement des systèmes informatiques et des infrastructures sous-jacentes qui sont gérés au niveau central par la Commission. Ces systèmes et infrastructures informatiques doivent être reconfigurés et testés en collaboration avec les 27 États membres restants.

Cette situation complexe est accentuée par le fait que la Commission doit être parfaitement prête à faire face à toutes les issues possibles du processus de retrait du Royaume-Uni. Cela signifie que, d'une part, la Commission doit adapter les systèmes informatiques et leurs infrastructures sous-jacentes conformément aux exigences établies dans le projet d'accord de retrait (actuellement l'annexe Y+4). D'autre part, elle doit s'assurer qu'en cas d'absence d'accord, l'accès ininterrompu à l'ensemble des systèmes et infrastructures informatiques sera à la fois garanti et limité aux 27 États membres à compter du 30 mars 2019.

Parallèlement, la Commission doit aussi se préparer à l'adhésion du Royaume-Uni, demandée par celui-ci, à la convention relative à un régime de transit commun, qui établit une procédure commune pour la circulation des marchandises en transit douanier entre les États membres de l'UE, les pays de l'AELE, la Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie. L'adhésion du Royaume-Uni requiert que d'autres reconfigurations, adaptations et tests des systèmes et infrastructures informatiques correspondants soient effectués.

Dans ce contexte, afin d'assurer la continuité des opérations de tous les systèmes informatiques, la Commission doit prendre dès que possible des mesures opportunes et appropriées.

Par conséquent, des travaux préparatoires ont été lancés au début de 2018, et certaines phases ont déjà été menées à terme (représentant un montant total engagé de 670 000 EUR). En conséquence, dans l'attente du renforcement demandé, certains engagements opérationnels prévus dans la planification régulière des programmes ont dû être reportés jusqu'à la fin de l'année.

En particulier, les modifications suivantes doivent être appliquées avant la fin du mois de mars 2019, et donc donner lieu à des engagements en 2018:

- modifications aux infrastructures (Douane et Fiscalis);
- modifications aux systèmes informatiques douaniers;
- modifications aux systèmes informatiques en matière de fiscalité et d'accise (Fiscalis).

Quant aux modifications portant sur les infrastructures, elles s'appliquent notamment aux plateformes, réseaux et services suivants:

- réseau commun de communications/interface commune des systèmes - CCN/CSI;
- réseau commun de communications 2 - CCN2;
- portail unique pour les données à l'entrée et à la sortie - plateforme SPEED2;
- gestion uniforme des utilisateurs et de signature numérique - service UUM&DS.

Tableau récapitulatif des renforcements demandés:

(en EUR)

Modifications aux infrastructures	
Douane 2020	606 000
Fiscalis 2020	302 000
Modifications aux systèmes informatiques douaniers	
Étude	150 000
Spécifications	100 000
Logiciels	1 257 000
Appui	1 350 000
Modifications aux systèmes informatiques en matière de fiscalité/accise	
Spécifications	40 000
Logiciels	50 000
Appui	80 000
Total	3 935 000

Le renforcement proposé peut être couvert par les crédits d'engagement disponibles sur la ligne budgétaire consacrée à la contribution de l'UE à l'Agence européenne des produits chimiques - Législation sur les produits chimiques, et sur la ligne budgétaire se rapportant aux procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

02 03 03 - Agence européenne des produits chimiques -- Législation sur les produits chimiques

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	25 722 021,00
2 Virements	-1 065 600,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	24 656 421,00
4 Crédits déjà utilisés	12 861 010,50
5 Crédits disponibles (3-4)	11 795 410,50
6 Prélèvement proposé	3 035 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	8 760 410,50
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	11,80 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les recettes issues des redevances effectivement versées par l'industrie à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en 2018 sont plus élevées que prévu. Par conséquent, la contribution d'équilibrage en faveur de l'Agence peut être réduite de 6 millions d'EUR, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement. Sur ce montant, 3 millions d'EUR en crédits de paiement ont déjà été restitués au moyen du virement global (DEC 22/2018), et 3 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement ont été restitués au moyen du virement DEC 23/2018 (1,1 million d'EUR) et du PBR n° 6 (1,9 million d'EUR). Le présent virement porte sur le reliquat de 3,0 millions d'EUR en crédits d'engagement.

I.2

a) Intitulé de la ligne

26 02 01 - Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 500 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	7 500 000,00
4 Crédits déjà utilisés	4 970 399,22
5 Crédits disponibles (3-4)	2 529 600,78
6 Prélèvement proposé	900 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	1 629 600,78
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	12,00 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

L'excédent en crédits d'engagement s'explique principalement par le report à 2019 de la mise en œuvre d'un point d'accès unique pour tous les services, se rapportant aux données sur la gestion et la passation des marchés publics, et par une légère diminution des coûts de production à la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat-cadre.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

14 02 01 - Soutenir le fonctionnement et la modernisation de l'union douanière

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	78 860 555,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	78 860 555,00
4 Crédits déjà utilisés	55 639 865,60
5 Crédits disponibles (3-4)	23 220 689,40
6. Renforcement demandé	3 463 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	26 683 689,40
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	4,39 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	685 445,91
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2018	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

En ce qui concerne les modifications aux infrastructures de Douane 2020, un renforcement de 606 000 EUR en crédits d'engagement est nécessaire.

Pour ce qui est des modifications aux systèmes douaniers, il convient de recenser les besoins portant sur les aspects suivants:

1. étude visant à déterminer l'incidence du Brexit sur l'ensemble du portefeuille des 49 systèmes informatiques douaniers (150 000 EUR);
2. analyse opérationnelle et actualisation des spécifications fonctionnelles avec descriptions adéquates des fonctionnalités et des modèles de données (100 000 EUR);
3. pour le logiciel de chaque application douanière, modifications aux fonctionnalités existantes (analyse d'impact, développement, essais d'acceptation et déploiement), ainsi que scripts ad hoc (exécution et contrôle) (1 257 000 EUR);
4. coordination générale, contrôle et tests de conformité avec les États membres afin de garantir que l'accès du Royaume-Uni aux infrastructures et aux applications est bien conforme à l'accord conclu (1 350 000 EUR).

II.2

a) Intitulé de la ligne

14 03 01 - Améliorer le fonctionnement approprié des systèmes fiscaux

b) Données chiffrées à la date du 23/10/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	31 888 213,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	31 888 213,00
4 Crédits déjà utilisés	19 387 315,48
5 Crédits disponibles (3-4)	12 500 897,52
6. Renforcement demandé	472 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	12 972 897,52
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1,48 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	399 152,78
2 Crédits disponibles à la date du 23/10/2018	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

En ce qui concerne les modifications aux infrastructures de Fiscalis 2020, un renforcement de 302 000 EUR en crédits d'engagement est nécessaire.

Pour ce qui est des modifications aux systèmes de fiscalité et d'accises (Fiscalis), il convient de recenser les besoins portant sur les aspects suivants:

1. modifications dans l'ensemble des spécifications concernant les systèmes transeuropéens et les applications centrales (40 000 EUR);
2. pour les logiciels des systèmes transeuropéens et des applications centrales, modifications à la fonctionnalité existante de l'application (50 000 EUR);
3. coordination générale, contrôle et tests de conformité avec les États membres afin de garantir que l'accès du Royaume-Uni aux infrastructures et aux applications est bien conforme à l'accord conclu (80 000 EUR).